

## LETTRE AU MINISTRE M. FRANCK VANDENBROUCKE

Bruxelles, le 16 novembre 2020

Monsieur le vice-Premier Ministre,

Monsieur le Ministre,

Le journal Le Soir nous rappelait dans un article publié vendredi dernier par Alain Lallemand que le 14 juillet dernier, la Conférence interministérielle de la Culture (CIM) présidée par Jan Jambon a institué un groupe de travail « artistes », dont l'ordre du jour incluait la réforme structurelle du statut d'artiste. Ce groupe de travail devait rendre un rapport en décembre mais il semblerait que le groupe ne s'est jamais réuni et que le rapport ne sera pas rendu dans ce calendrier.

Par ailleurs, le 3 novembre dernier, vous vous êtes exprimé sur ce dossier « statut de l'artiste » et nous apprenons que vous ferez procéder par le SPF Sécurité sociale à une évaluation du « statut » en concertation avec les partenaires sociaux qui ont déjà travaillé partiellement sur la question au sein du Conseil national du travail en vue de formuler de nouvelles propositions.

Depuis plusieurs mois déjà, du côté du secteur culturel, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur le long terme de manière transversale à l'amélioration de "la protection Sociale des travailleurs et travailleuses intermittent.e.s des Arts et de la Culture" dont la précarité structurelle a été mise en lumière à l'occasion de la crise.

En octobre, les fédérations FR membres que nous représentons notamment au sein de l'UPAC-T vous ont fait parvenir ainsi qu'à votre président de parti, Monsieur Conner Rousseau, un texte reprenant 19 balises partagées par 37 fédérations professionnelles concernées par le « statut de l'artiste ». Du côté flamand aussi, un groupe de travail a été mis en place avec certaines fédérations ou gildes d'artistes sous le nom « Naar een nieuw en werkbaar sociaal- en fiscaalrechtelijk kader voor kunstenaars ».

Tel que le précise le texte de l'accord de gouvernement, ce dernier, en consultation avec le secteur et les partenaires sociaux, examinera comment le statut social des artistes peut être réformé. Nous comptons donc tenir un rôle d'interlocuteur privilégié dans les futures discussions qui nourriront la réforme de la protection sociale des travailleurs de notre secteur et restons évidemment à votre entière disposition pour en discuter avec vous.

• Pourrions-nous déjà obtenir réponses aux questions suivantes :

► L'évaluation sur le « statut » que vous comptez faire en concertation avec les partenaires sociaux inclut-elle également les délégués FR/NL des fédérations professionnelles du secteur que nous représentons ? Un agenda de travail est-il déjà à l'ordre du jour ? Pouvons-nous en qualité de Fédérations professionnelles représentatives intégrer ce groupe via quelques un.e.s parmi nos représentant.e.s FR/NL mandaté.e.s ?

► Pouvez-vous nous éclairer sur les personnes représentées au sein du groupe de travail « artiste » institué en CIM en juillet dernier et quel sera son agenda de travail apparemment reporté ? Ce groupe compte-t-il concerter également les fédérations professionnelles du secteur ? Pouvons-nous en qualité de Fédérations professionnelles représentatives intégrer ce groupe via quelques un.e.s parmi nos représentant.e.s FR/NL-mandaté.e.s ?

Dans l'attente de vous lire, Monsieur le vice-premier Ministre, Monsieur le Ministre, nous restons évidemment à votre entière disposition pour en discuter avec vous.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments cordiaux et respectueux.

UPACT | Union de Professionnel.le.s des Arts et de la Création — Travailleur.euses

Porte-paroles de l'UPAC-T  
Pierre Dherte - 0475 55 40 61  
Servaas Le Compte - 0495 50 84 08  
Isabelle Jans - 0498 56 03 13

Signataires

**ABDIL** — Auteur.trice.s de la Bande Dessinée et de l'Illustration Réuni.e.s | **AIRES LIBRES** — Fédération des Arts forains, du Cirque et de la Rue | **AMBITUS** — Fédération des ensembles belges indépendants des musiques classiques | **ARRF** — Association des Réalisateur.s et Réalisatrice.s Francophones | **ARTISTS UNITED** | **ATPS** — Association de Techniciens Professionnels du Spectacle | **CCTA** — Chambre des Compagnies Théâtrales pour Adultes | **CTEJ** — Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse | **FACIR** — Fédérations des Auteur.rices, Compositeur.rices et Interprètes Réuni-es | **FAP** — Fédération des Arts Plastiques | **FBMU** — Fédération des Bookers et Managers Uni-e-s | **HORS CHAMP** — association des métiers du cinéma et de l'audiovisuel | **METAL** — Mouvement des Etudiant.e.s et Travailleur.euses des Arts en Lutte | **RAC** — Fédération du secteur de la création chorégraphique FWB | **UAS** — Union des Artistes du Spectacle